

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **mardi 3 juillet 2018, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre la construction d'un escalier ouvert ayant un empiètement supplémentaire à la galerie de 2,29 mètres dans la cour avant et s'approchant à 0,81 mètre de la ligne avant de la propriété contrairement à l'article 3.4.2 e) du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui précise que l'empiètement maximal permis pour un escalier dans la cour avant, en addition de l'empiètement prévu pour la galerie, est de 1,5 mètre et que l'escalier ne peut s'approcher à moins de 1,0 mètre de la ligne avant.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 511, avenue Sergerie

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 7^e jour de juin 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 13 juin 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 7 juin 2018.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA